



# mixcité /2

Programme du concours d'idées

---



### **Auteur de l'étude**

*CAUE de Haute-Savoie, Arthur Péricart,  
assistant chargé de mission*

### **Coordination**

*SA Mont-Blanc :  
Nicolas Gauteur, responsable développement,  
Jean-Philippe Parmentelat, directeur de la  
maîtrise d'ouvrage*

*CAUE de Haute-Savoie :  
Stéphan Dégeorges, responsable du pôle  
Architecture, villes & territoires,  
Arthur Péricart, assistant chargé de mission,*



# sommaire



<b>1. Introduction</b>	<b>3</b>
Mix'Cité 2	3
<b>2. Le site</b>	<b>4</b>
Meythet	4
Les Myrtilles	4
Le PLU de Meythet	5
Contrainte technique	6
<b>3. Pistes d'amélioration</b>	<b>7</b>
Accessibilité	7
Isolation	8
<b>4. Potentiel du site</b>	<b>10</b>
En extension latérale	10
Vers le sud, dans l'épaisseur	10
En surélévation	11
En intérieur	11
Rajout d'un bâtiment	12
<b>5. Souhait des copropriétaires</b>	<b>13</b>
Habitabilité des logements	13
<i>Les séchoirs (ou celliers)</i>	13
<i>Les balcons</i>	13
Accessibilité	13
<i>Les ascenseurs</i>	13
<i>Handicap</i>	13
Confort	14
<i>Thermique</i>	14
<i>Acoustique</i>	14
<i>Olfactif</i>	14
Extension	14
<i>Nouveaux logements</i>	14
<i>Usage de la toiture</i>	14
Apparence	15
<b>6. Objectifs du projet</b>	<b>16</b>
Proposer des solutions d'amélioration thermiques	16
Proposer des solutions d'extension en veillant à l'impératif de solvabilité	16
Proposer des solutions d'amélioration de l'accessibilité	16
Proposer des réponses aux souhaits des habitants	16
Proposer une démonstration de la faisabilité technique des projets	16
Proposer une étude économique qui scinde les éléments du projet	17
<b>7. Conclusion</b>	<b>17</b>





# 1. Introduction



Mix'Cit  est un programme d'exp rimentation visant   explorer les solutions de requalification de l'habitat existant et la construction de logements neufs. Dans les quartiers pavillonnaires comme dans les logements collectifs priv s, il s'agit de proposer une densit  qualitative et de favoriser la solvabilit  financi re des op rations.

Apr s une premi re  dition du concours Mix'Cit  consacr e   l'habitat pavillonnaire, le CAUE de Haute-Savoie lance une deuxi me  dition consacr e au logement collectif.

Les copropri t s construites dans les ann es 70 repr sentent un sujet d' tude contemporain dont  manent des probl matiques d'une grande actualit .

La n cessit  d'anticiper la densification et le confortement des enveloppes urbaines en Haute-Savoie fait  merger de nouveaux questionnements :

- Comment peut-on accueillir de nouveaux habitants dans une parcelle accueillant d j   un b timent de logements collectifs ?
- Comment, dans le m me temps, am liorer la qualit  du b timent, princi-

palement du point de vue de l'accessibilit  et de la performance thermique ?

- Comment financer de tels projets ?

Il importe de r fl chir en amont   ces questions afin d'y r pondre de mani re pertinente, en tenant compte de la complexit  sociale des ensembles d'habitat collectif, et en insufflant une d marche qualitative dans les modes de fabrication de la ville de demain. ■

## Mix'Cit  2

Les agglom rations du d partement de la Haute-Savoie sont soumises   une pression fonci re de plus en plus intense. C'est pourquoi le CAUE a souhait  lancer en 2017 cette seconde  dition du concours Mix'Cit  afin d'anticiper sur les nouveaux modes de production de la ville en produisant une exp rience partag e entre les acteurs. Cette exp rience repose sur les trois hypoth ses suivantes qu'il s'agit de v rifier afin d'intervenir de mani re pertinente sur la remise en projet des quartiers d'habitat collectif :

- Il est souvent pr f rable de r habiliter les immeubles de logements plut t que de d truire et de reconstruire.
- Il existe divers proc d s   m me de d gager une nouvelle charge fonci re sur les t nements accueillant d j   des logements collectifs, afin de financer des travaux d'am lioration.
- L'apport financier d'une nouvelle charge fonci re peut simplifier le contexte d cisionnel complexe que repr sente la copropri t .

Comme pour la premi re  dition de Mix'Cit , l'exp rience prend la forme d'un concours d'id es. Le CAUE de Haute-Savoie fait appel   des  quipes de ma trise d' uvre pluridisciplinaires motiv es par l'exp rimentation des pratiques de la construction de logements qui seront amen es   se g n raliser dans les ann es   venir,   mesure que les enjeux d' conomie d'espace et d' nergie se feront de plus en plus pr gnants.

Le site du concours est une copropri t , "Les Myrtilles", situ e au 14 rue du Fier   Meythet, dans la commune nouvelle d'Annecy. Cet immeuble profite d'un positionnement avantageux entre un quartier r sidentiel calme et une zone naturelle en contrebas form e par le vallon du Fier.

C'est un b timent construit en 1970, aux qualit s architecturales certaines (travail sur la pente et sur les porte- -faux, confort des appartements traversant) qui pourrait profiter d'une r novation im-

portante afin de s'adapter   un contexte urbain qui a  volu , et aux nouveaux besoins de ses occupants.

Le CAUE de Haute-Savoie, en accord avec l'entreprise sociale de l'Habitat SA Mont-Blanc, principale copropri taire des Myrtilles, et l'ensemble du conseil syndical de copropri t , a donc choisi de lancer la seconde  dition du concours Mix'Cit  sur ce site. Cette diversit  d'acteurs est un atout pour le projet puisqu'elle permet d'aborder la question selon l'angle social avec un nombre cons quent de copropri taires dont un bailleur majoritaire.

La participation des habitants   la r daction de ce programme est une donn e majeure. Les propri taires sont toujours consid r s comme l' l ment clef du projet,   l'instar de la premi re  dition du concours Mix'Cit , mais il s'agit cette fois de faciliter le processus de cod cision rendue trop souvent immuable par les contraintes  conomiques et sociales fortes au sein des copropri t s. ■

## 2. Le site



### Meythet

Meythet est une ancienne commune française située dans le département de la Haute-Savoie, en région Auvergne-Rhône-Alpes. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, elle est intégrée à la commune nouvelle d'Annecy avec les anciennes communes d'Annecy, Annecy le Vieux, Cran-Gevrier, Seynod et Pringy.

Meythet était originellement un noyau villageois non loin d'Annecy, fonctionnant de manière satellitaire. C'est en 1939 que la commune accueille un aéroport qui sera l'élément déclencheur de sa croissance. À partir de là, la commune va peu à peu s'intégrer dans la conurbation annécienne.

En 1960, une première zone industrielle est implantée à Meythet, la commune commence alors à fonctionner de manière multipolaire. Entre l'attraction de la ville centre d'Annecy et les industries de Cran-Gevrier d'un côté, et la polarité constituée par l'aéroport de

l'autre ; un nouveau centre se développe à proximité du vieux Meythet et accueille des commerces. Quelques quartiers résidentiels aux typologies variées se constituent dans le voisinage de ces pôles d'attraction. C'est à cette période, en 1970, que SA Mont Blanc bâtit la copropriété des Myrtilles, entre le Fier et un quartier résidentiel de maisons individuelles.

Aujourd'hui, Meythet est délimitée au sud et à l'est par le Fier et à l'ouest par la route départementale 3508 qui assure le contournement d'Annecy. Le centre est en constante évolution, notamment en prévision de l'installation d'un bus à haut niveau de service. La situation stratégique de Meythet, entre le nouvel éco-quartier des passerelles à Cran-Gevrier et la zone commerciale d'Épagny, en fait un territoire à forts enjeux.

### Les Myrtilles

La copropriété "Les Myrtilles", choisie comme terrain d'expérimentation du

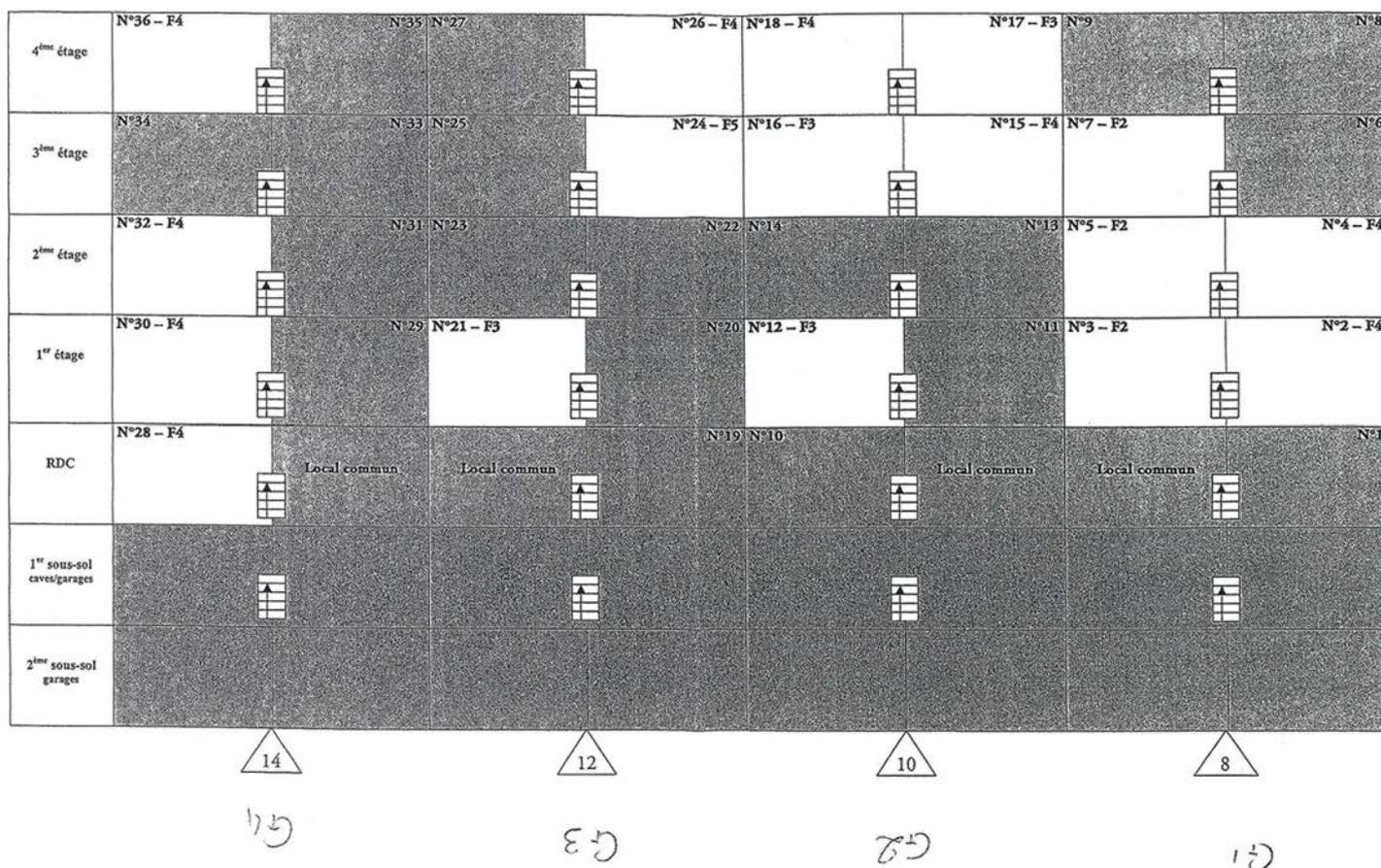
concours Mix'Cité 2, est un immeuble construit en 1970 par l'entreprise sociale de l'habitat SA Mont-Blanc, puis mis en accession à la propriété à 50%. Il s'agit d'un bâtiment en R+4 comprenant 36 logements et deux niveaux de garages en sous-sol. SA Mont-Blanc est actuellement propriétaire de 18 logements sur les 36 que compte l'immeuble, ainsi que de tous les garages.

Un audit énergétique réalisé en 2017 fait apparaître d'importantes déperditions de chaleur sur les façades nord et sud. Malgré quelques travaux de mise à niveau déjà réalisés (double vitrage, isolation des façades ouest et est), le bâtiment reste peu performant, et l'audit préconise jusqu'à 551 555 € de travaux de rénovation.

Le bâtiment n'est pas équipé d'ascenseur. Il comprend 4 cages d'escaliers construites autour de locaux techniques. Le toit plat est de type "terrasse", non végétalisé.

Les plans de l'immeuble (PC et EXE) sont disponibles dans les annexes de ce programme.

### LES MYRTILLES - MEYTHET



Coupe schématique de répartition originale des propriétés (en noir les logements de SA-Mont-Blanc et les caves)



# 3. Pistes d'amélioration



L'audit thermique achevé en 2017, l'étude des plans du permis de construire de 1970 (et les témoignages des habitants) nous permettent, d'ores et déjà, d'identifier des pistes de projet pour la copropriété des Myrtilles.

## Accessibilité

La copropriété ne dispose d'aucun ascenseur. La faible accessibilité d'un logement, qui pouvait apparaître comme une concession raisonnable au moment de l'achat, s'avère très néfaste aujourd'hui, alors que la valeur relative du bien baisse simultanément avec les revenus du propriétaire.

L'amélioration de l'accessibilité du bâtiment apparaît comme une priorité pour les habitants qui voient leur mobilité se réduire alors que leur statut de propriétaires occupant ne leur permet pas toujours d'envisager un déménagement (voir chapitre "souhait des propriétaires").

Deux possibilités sont envisageables pour équiper le bâtiment existant d'ascenseurs :

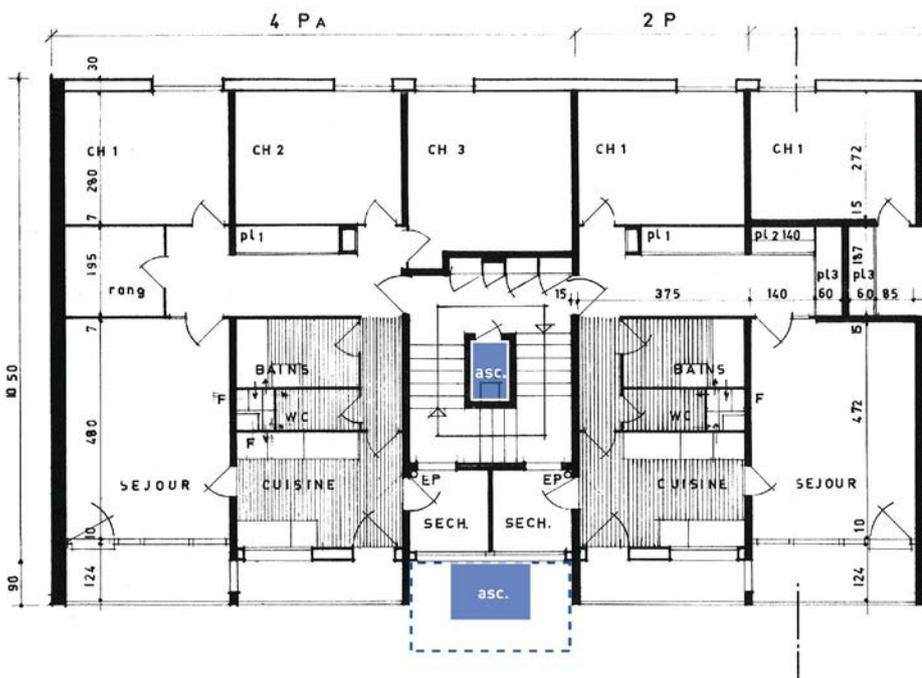
- La première consiste envisager les cœurs des quatre cages d'escaliers comme de potentielles cages d'ascenseur. Les escaliers fonctionnent en ef-

fet en tiers de paliers ce qui ménage un espace résiduel au centre qui accueille actuellement des locaux techniques ; une colonne d'ascenseur pourrait-elle les remplacer ?

- La seconde solution consisterait à équiper la façade sud d'ascenseurs extérieurs desservant les actuels séchoirs (voir illustrations ci-dessous). Mais cette solution déplaît aux copropriétaires qui craignent une réduction de l'espace des séchoirs.

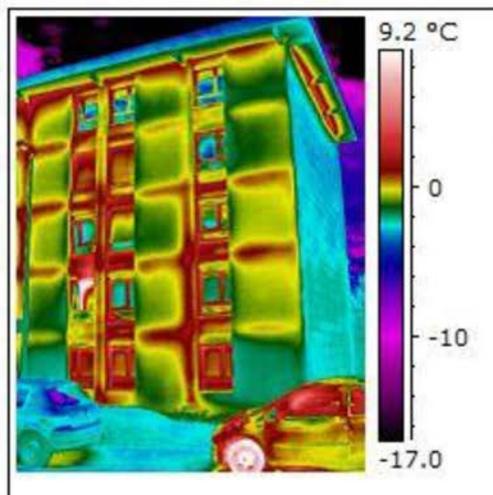
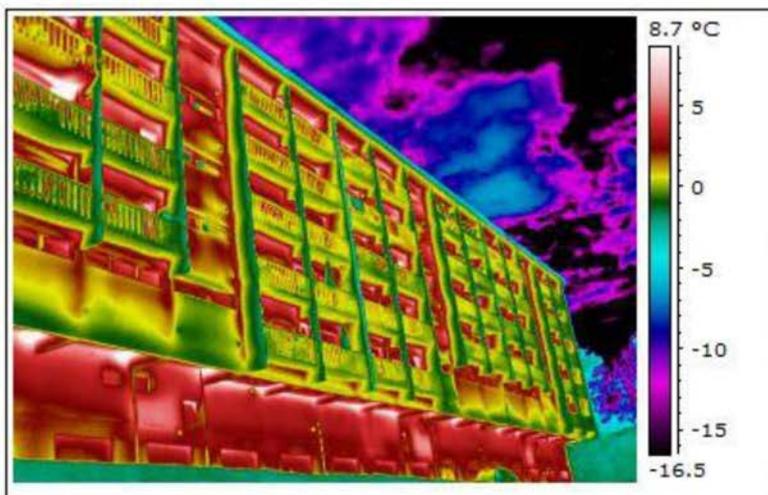
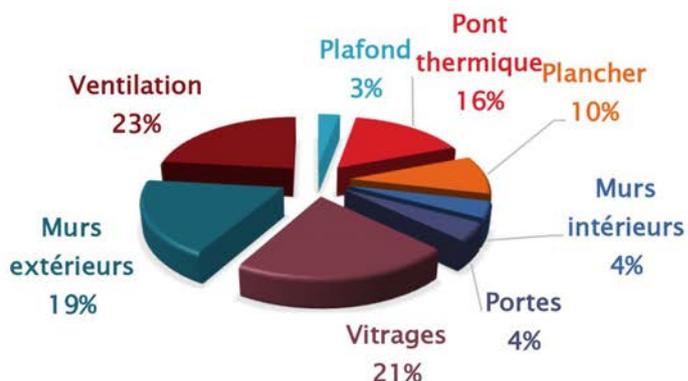
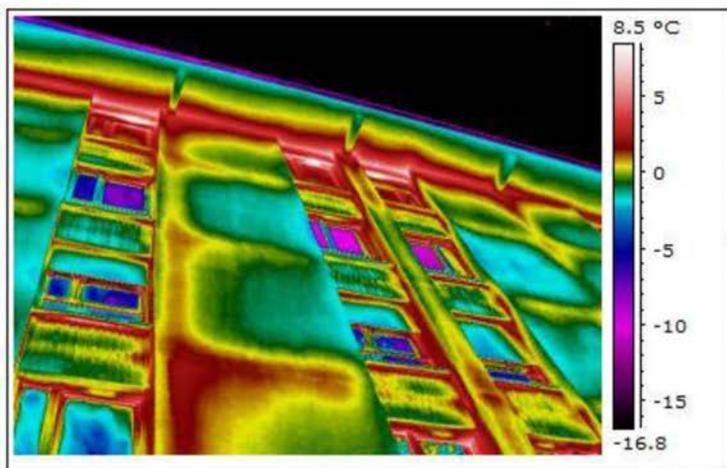
Il appartient aux concepteurs de proposer un dispositif de mise en accessibilité cohérent et économe.

Exemple d'implantations possibles des nouveaux ascenseurs



## L'isolation

L'audit thermique achevé en 2017 révèle une consommation énergétique (chauffage + eau chaude + éclairage + ventilation + auxiliaires) de l'ordre de 544 477 kWh/an, soit 208 kWhEP/an/m<sup>2</sup>, pour une dépense 49 219 €/an.



La caméra thermique fait notamment apparaître l'efficacité des travaux de mise à niveau déjà effectués. Le double vitrage limite fortement les déperditions et la façade isolée par l'extérieur apparaît bien hermétique. Cela dit, les encadrements des fenêtres et les murs des façades principales non-isolées provoquent de fortes pertes.

### Dès lors, l'audit préconise 5 niveaux d'amélioration :

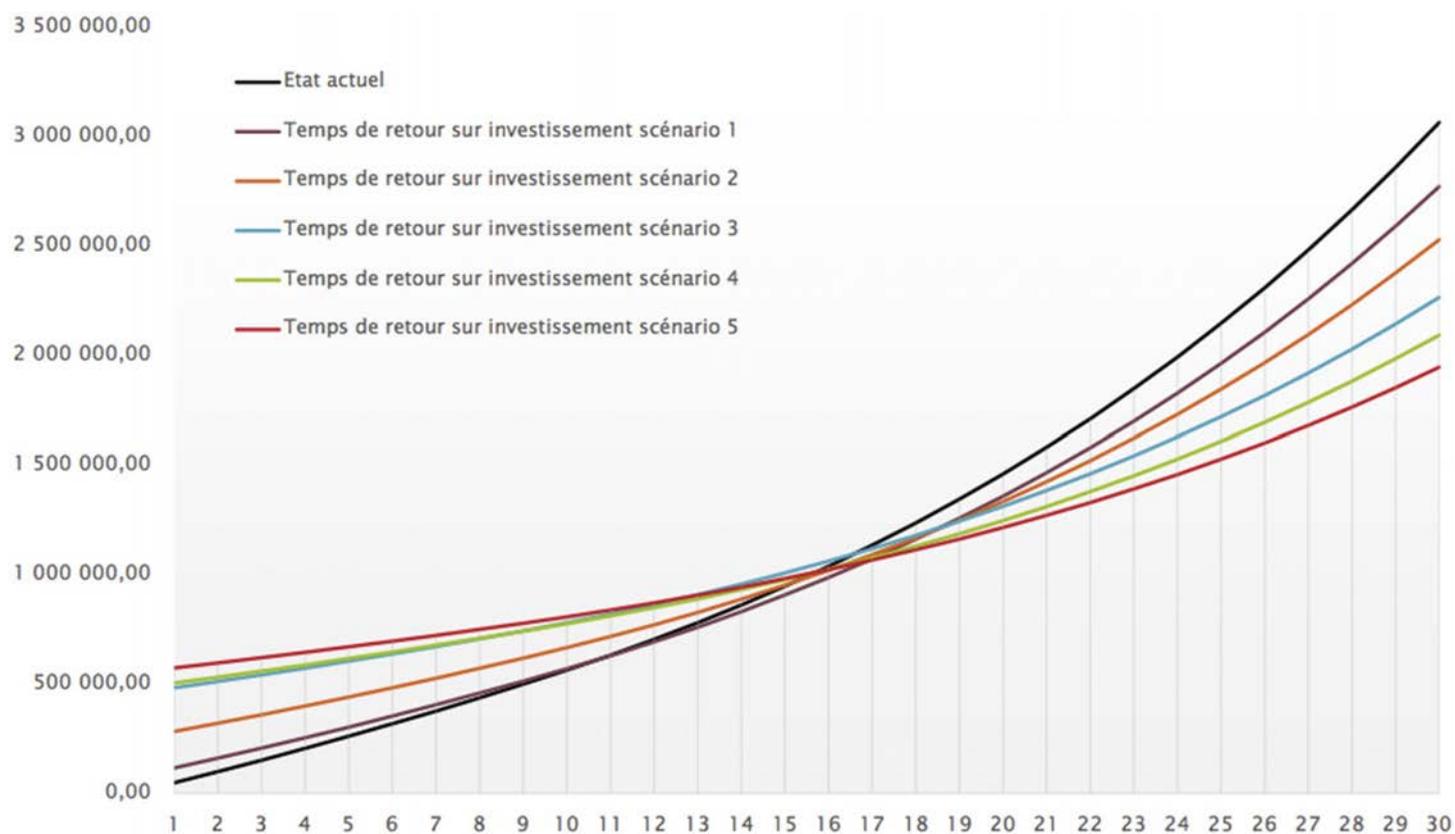
1. Isolation du plancher bas sur extérieur et LNC, Mise en place d'une VMC naturelle hybride type Hygro B (73 380 € --> dépense totale annuelle = 43 330 €).
2. Isolation des murs par l'extérieur (l'ensemble des façades, hormis celles des balcons) (246 540 € cumulés --> dépense totale annuelle = 36 665 €).
3. Remplacement vitrages (tous le Vitrages  $U_w > 2,3 \text{ W/m}^2\text{K}$ ) + portes sur celliers & isolation des coffres de volets rou-

lants (454 555 € cumulés --> dépense totale annuelle = 28 395 €).

4. Mise en place d'une chaudière gaz à condensation (479 555 € cumulés --> dépense totale annuelle = 25 912 €).

5. Mise en place d'un système solaire thermique (551 555 € cumulés --> dépense totale annuelle = 22 397 €).

Dans le scénario d'une rénovation maximale (5eme pallier) réduisant de 45,5 % la facture de chauffage, la copropriété devrait donc déboursier 551 555 € soit 15 320 € par logement.



Cet investissement ne serait rentabilisé qu'après 15 ans selon l'audit thermique. Un tel investissement est, bien entendu, très difficile à faire porter par une copropriété. Les situations financières sont multiples et la capacité d'engagement des copropriétaires est variable, il apparaît quasi impossible de trouver un consensus pour engager la copropriété sur de tels travaux sans améliorer considérablement la solvabilité immédiate des copropriétaires. ■

# 4. Potentiel du site



Une première approche du site permet de dégager quelques pistes d'amélioration qui ont été soumises aux copropriétaires lors de la concertation.

## En extension latérale

Une première solution consiste à étendre le bâtiment dans la longueur :

En profitant du débord de la dalle de parking et de caves par rapport aux étages habitables du bâtiment, il est possible d'envisager un prolongement vers l'ouest en organisant les étages de manière différente. Vers l'est, une extension similaire est envisageable, mais à condition de repenser la circulation des véhicules. Cette dernière solution suscite l'approbation de certains copropriétaires.



## Vers le sud, dans l'épaisseur

L'autre solution d'extension latérale pourrait tirer profit de la pente et exploiter les sous-sols aériens. À condition de traiter la question des circulations et des stationnements de manière efficace, un ou deux étages pourraient être aménagés en profitant d'une orientation plein sud, sans vis-à-vis.

Cette solution, qui permet même de créer des nouvelles terrasses pour les actuels rez-de-chaussée, a tendance à plaire aux propriétaires, en principe, mais la problématique du stationnement les inquiète beaucoup. Cette solution leur apparaît donc utopique car elle ne tient pas compte de ce qui, pour eux, est une contrainte majeur ; la place allouée à l'automobile.



## En surélévation

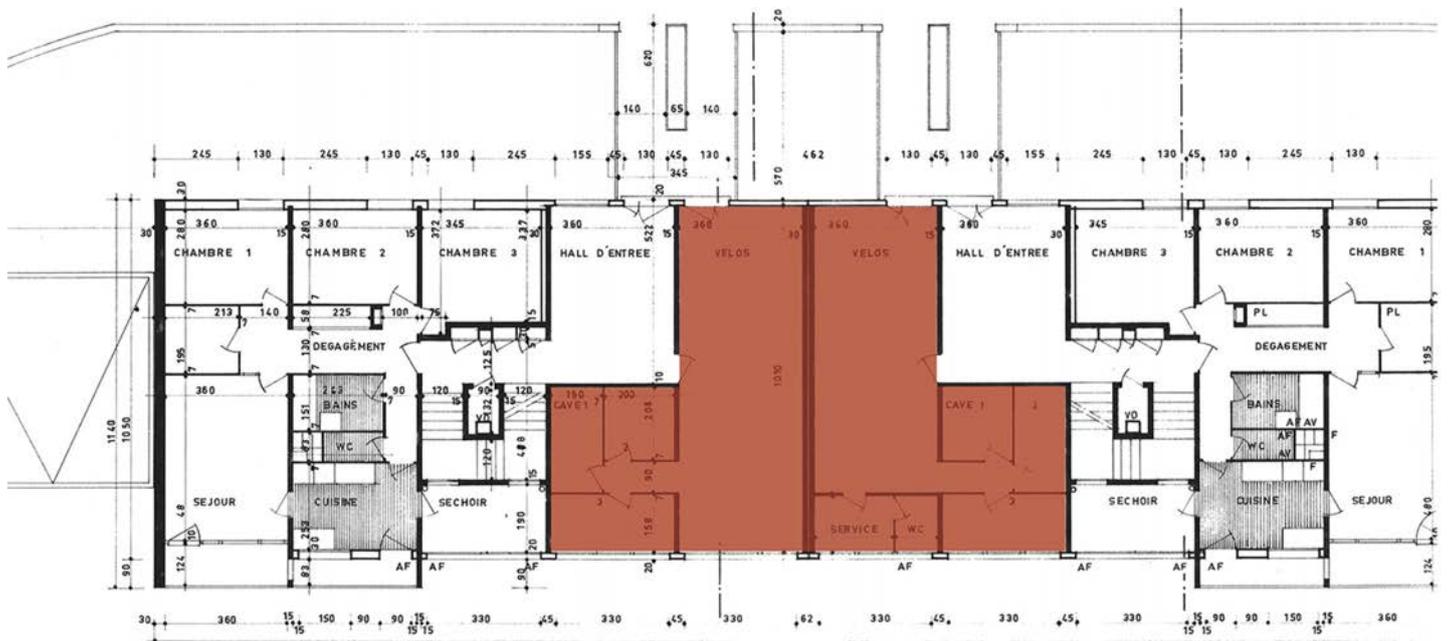
Le bâtiment a le potentiel pour accueillir un ou deux étages supplémentaires, à condition d'améliorer son accessibilité par l'ajout d'ascenseurs. Ces étages pourraient être traités en attique, afin de ménager l'ensoleillement de la rue et des logements au nord. Ce dernier point est très important aux yeux des représentants de la commune.

Cette représentation provoque souvent un certain rejet de la part des copropriétaires qui trouvent leur lieu de vie dénaturé. Cela dit, la perspective de voir le bâtiment rehaussé d'un seul étage est bien plus facilement acceptée, sauf par les habitants des derniers étages qui, généralement, ne souhaitent pas avoir de voisins au-dessus d'eux.



## En intérieur

Les locaux à vélos du rez-de-chaussée et les quelques petites caves qui leur sont accolées représentent une surface importante, actuellement peu utilisée et profitant d'une bonne orientation au sud. Les habitants nous ont confirmé que, bien qu'appréciables, ces locaux sont surdimensionnés.



PLAN DU REZ DE CHAUSSEE

### Rajout d'un bâtiment

Dans la partie de la parcelle non soumise à la servitude de passage d'un réseau d'eaux, l'ajout d'un bâtiment est envisageable afin d'optimiser la parcelle. Cette possibilité ne pourrait être acceptée par les habitants qu'à condition de traiter efficacement les vis-à-vis. Il pourrait donc s'agir d'un bâtiment bas à vocation technique. Par exemple, de nouveaux locaux à vélos, des parkings ou caves pour remplacer ceux qui pourraient se voir supprimés suite aux travaux d'extension.

Il est ici important de noter que les habitants sont, pour la plupart, attachés au petit espace vert attenant à l'immeuble, bien qu'ils ne s'y rendent que rarement. C'est donc un objet paysager visuel qui participe grandement à la qualité du lieu et sur lequel une intervention devrait se montrer discrète ou compensatoire. ■



# 5. Souhais des copropriétaires



Une réunion avec le conseil de copropriété et deux réunions avec l'ensemble des copropriétaires ont été organisées pour recueillir les attentes et les exigences de chacun vis-à-vis du devenir des Myrtilles dans le cadre du projet Mix'Cit  2. Outre les avis  mis face aux illustrations expos es dans le chapitre pr c dent, nous avons pu recueillir des t moignages qui permettent de pr ciser des points sp cifiques du cahier des charges.

## Habitabilit  des logements

### Les s choirs (ou celliers)

"Je ne sais pas faire sans mon cellier."

Les plans int rieurs des b timents font appara tre des "s choirs" dans les logements, que l'on peut apparenter   des celliers. L'observation des plans fait donc entrevoir une opportunit  d'usage de cette pi ce, qui semble,   premi re vue superflue. Les celliers ne pourraient-ils pas devenir des petites entr es annexes si une circulation ext rieure  tait appos e sur la fa ade sud ? (voir figure Implantations possibles des nouveaux ascenseurs)

La r ponse, quasi unanime, des habitants est "non". Pour eux, le cellier est une annexe indispensable de la cuisine, certains y ont r alis  d'importants travaux pour en faire une partie int grante de la cuisine.

### Les balcons

"Les balcons sont d j   troits on ne voudrait pas qu'avec l'isolation ext rieure, ils soient encore r duits, au contraire."

Les habitants nous d crivent les balcons de leurs logements comme tr s  troits, c'est pour eux une source d'inconfort. Le sujet a  t  de nombreuses fois soulign  lors des r unions avec les habitants, qui souhaitent tr s majoritairement voir leurs balcons agrandis.

Ainsi, malgr  la non-compatibilit  avec les objectifs de performance thermique, et malgr  le risque de r duction de la qualit  de l'ensoleillement, l'extension du balcon reste un souhait majeur pour la plupart des habitants qui y voient un grand gain d'habitabilit .

## Accessibilit 

### Les ascenseurs

"Il faudra bien installer un ascenseur".

Lors des tours de table, lorsqu'ils sont interrog s sur ce qu'ils aimeraient voir impl ment  dans le b timent, l'ascenseur est souvent  voqu  par les habitants comme une  vidence ou une fatalit .

A priori les habitants des derniers  tages ont soit pris l'habitude de se passer d'ascenseur, soit admis cette composante d s leur installation. Mais tous les habitants semblent r aliser que l'absence d'ascenseur finira par s'av rer intenable. Le vieillissement de certains habitants rend le probl me d'autant plus pr gnant : l'un d'entre eux s'est trouv  bloqu  dans son logement   la suite d'une entorse.

Ils ont  galement conscience que cela constituerait une v ritable valeur ajout e pour leur bien.

### Handicap

La question de l'accessibilit  aux personnes   mobilit  r duite n'est quasiment pas abord e par les copropri taires en-dehors de la question des ascenseurs. Les appartements sont-ils adapt s du point de vue ergonomique, ou le probl me ne se pose-t-il pas pour les habitants ?

## Confort

### Thermique

"Au rez-de-chauss e les planchers sont tr s froids."

Ce sont surtout les habitants du rez-de-chauss e et du dernier  tage qui font  tat d'un inconfort thermique, notamment en hiver. Selon eux les courants d'air et la conduction thermique des dalles provoquent un refroidissement des logements tr s sensible. La copropri t  a r cemment opt  (conform ment   la loi) pour une sortie de la facturation commune du chauffage, ce qui amplifie la perception de ce sujet par les copropri taires.

L'audit nous permet d'observer un probl me pr gnant de ponts thermiques sur les fa ades du b timent, mais aussi une r ussite relative des travaux d'isolation (ext rieur des fa ades est et ouest, double vitrage). Ainsi, la question thermique commence-t-elle   agacer les habitants qui ne constatent pas vraiment de b n fice significatif sur leur facture, suite aux travaux r alis s. Peu d'habitants s'enthousiasment   l'id e de ces travaux qu'ils consid rent surtout selon un angle juridique. L'absence de conception d'ensemble contribue vraisemblablement   ces r sultats en demi-teinte.

### Acoustique

Le confort acoustique est un sujet de pr occupation majeure pour les habitants mais aussi pour SA Mont-Blanc. Ces derniers sont sensibles   l'augmentation de la r verb ration sonore et l'effet de contraste que peuvent provoquer des travaux d'am lioration du confort thermique, r duisant de fait le confort acoustique. Or, les habitants font d j   tat d'une certaine g ne sonore entre voisins.   l'int rieur des logements, les nuisances provoqu es par le passage de l'autoroute et du Fier restent donc anecdotiques, ce sont les nuisances provoqu es par les logements adjacents qui sont relev es par leurs occupants.

Sur ce sujet, les copropriétaires souhaitent que leur soit proposé des solutions collectives qu'ils pourraient décider de mettre en œuvre individuellement.

### **Olfactif**

"Les odeurs de cuisine de tous les étages précédents remontent jusqu'à nous."

Enfin, au chapitre du confort, il faut noter que certains copropriétaires des derniers étages se plaignent de la diffusion des odeurs de cuisines. Les buses d'aération sont, en effet, communes et les odeurs montent jusqu'aux derniers étages où elles tendent à se cumuler et deviennent désagréables.

### **Extension**

#### **Nouveaux logements**

Les copropriétaires ont compris la logique de financement d'une potentielle opération du type de celles proposées par le programme Mix'Cté 2 et nous ont exprimé leur positionnement face à l'accroissement du nombre de logements. Sans arriver à une opinion unanime, nous pouvons considérer qu'ils préfèrent un financement optimal de l'opération par un

nombre de logements supplémentaires suffisants plutôt qu'une limitation de principe du nombre de logements créés par l'extension.

Cela dit, confrontés à des objectifs chiffrés, les copropriétaires tendent à s'accorder sur un nombre de logements supplémentaires optimal équivalent à une croissance de 50% de la capacité du bâtiment. Ce chiffre important implique d'exploiter simultanément plusieurs des pistes présentées dans le chapitre 'potentiel du site'.

#### **Usage de la toiture**

"On a cette surface immense, ce serait dommage de ne pas l'exploiter."

Les copropriétaires s'accordent à dire que le vaste toit-terrasse doit être exploité, mais le consensus semble s'arrêter là. Certains copropriétaires, tombent bien sûr d'accord avec la solution de l'ajout de nouveaux logements en surélévation, mais d'autres, surtout les habitants du dernier étage, ne sont guère enthousiasmés par cette perspective. Ces derniers lui préfèrent la perspective d'aménager les toitures en terrasses, jardins, ou même la possibilité d'acheter le foncier au dessus

de leur logement pour les transformer en duplex.

Par ailleurs, les copropriétaires se saisissent de la question de la production d'énergie et plébiscitent l'implantation de panneaux solaires sur les toits.

### **Apparence**

Une préoccupation surtout portée par SA Mont-Blanc ; dégager de la charge foncière ne sert à rien si celle-ci ne se vend pas. Il faut donc que le bâtiment soit attractif. Les Myrtilles sont aujourd'hui en façade de l'agglomération d'Annecy lorsqu'on l'aborde par l'autoroute depuis Aix-les-Bains. C'est un bâtiment très visible qui tient une place importante dans le patrimoine de SA Mont-Blanc qui souhaite le valoriser.

Les habitants tendent à partager ce point de vue ; malgré les qualités formelles du bâtiment, il semble que son apparence ne soit guère appréciée par ses copropriétaires. L'un d'entre eux résume ce sentiment par cette phrase : "C'est dommage que l'aspect extérieur de l'immeuble ne rende pas justice à la qualité intérieure des logements." ■

# 6. Objectifs du projet



En tenant compte des résultats de la concertation des copropriétaires, et des pistes avancées dans ce programme. Les équipes de conception devront produire un projet de réhabilitation et d'extension de la copropriété des myrtilles qui sera apprécié par le Jury du concours.

La forme des éléments du rendu, telle qu'indiquée dans le règlement du concours implique la réalisation des produits suivants :

- Les éléments graphiques qui seront présentés sur 2 panneaux au format A0 :

→ Un plan masse au 1/200e mettant en évidence les extensions proposées.

→ Un plan de niveau des logements réalisés en extension au 1/200e.

→ Un coupe au 1/200e mettant en évidence l'extension et son rapport avec l'existant.

→ Une perspective permettant d'apprécier l'insertion du projet.

→ Des schémas ou détails au libre choix du candidat.

- Un mémoire technique de 10 pages au format A4 présentant :

→ Les choix architecturaux.

→ Les dispositions constructives.

→ L'économie du projet.

Sur le fond, les équipes devront proposer un projet à même de vérifier les hypothèses qui ont motivé le lancement du concours Mix'Cité 2 en veillant à aborder cinq thématiques transversales qui garantissent l'intérêt du projet pour les copropriétaires.

## Proposer des solutions d'amélioration énergétiques

Les projets proposés par les équipes de

concepteurs devront veiller à apporter une solution à l'impératif de rénovation énergétique de manière globale. Il importe, en effet, de considérer la question énergétique, non-pas comme une accumulation d'équipements techniques rapportés, mais comme une re-conception totale du climat du bâtiment.

## Proposer des solutions d'extension en veillant à l'impératif de solvabilité

L'extension du bâtiment devra s'avérer qualitative, de manière à satisfaire les copropriétaires, attirer les nouveaux acheteurs, et influencer positivement les services de la ville.

Cela dit, la densification de la parcelle n'est pas la fin de ce projet, mais son moyen. Il s'agit donc de considérer l'ajout de logements supplémentaires comme une manière de dégager des fonds suffisants pour financer la réhabilitation et non comme un poste de dépense supplémentaire.

## Proposer des solutions d'amélioration de l'accessibilité

L'immeuble des Myrtilles n'est pas satisfaisant du point de vue de l'accessibilité, les équipes devront présenter dans leur projet une amélioration substantielle de cette variable.

Il est à noter que si la solution choisie pour l'extension de la copropriété est la surélévation, l'ajout d'ascenseurs devient obligatoire.

## Proposer des réponses aux souhaits des habitants

Les souhaits des habitants peuvent excéder les problématiques de la recherche et parfois s'avérer contradictoires. Ils n'en sont pas moins primor-

diaux puisqu'ils constituent la condition sine qua non de la transposition de l'expérimentation dans la pratique courante.

Les équipes de conception devront donc répondre au mieux aux attentes des copropriétaires et se montrer pédagogues lorsqu'ils choisissent de les remettre en question.

## Proposer une démonstration de la faisabilité technique des projets

Dans l'optique d'une hypothétique réalisation ultérieure du projet présenté, les équipes devront s'attacher à démontrer que la solution d'extension qu'ils auront retenue est bien en phase avec la capacité structurelle de l'immeuble des Myrtilles.

## Proposer une étude économique qui scinde les éléments du projet

L'économie du projet étant l'élément clef de sa viabilité et du déblocage de la prise de décision dans les copropriétés, les équipes devront proposer une étude économique complète de leurs propositions. Cette étude devra estimer les dépenses attenantes à chaque élément composant le projet, puis évaluer les bénéfices attendus. ■



# 7. Conclusion

---



Le concours Mix'Cité 2 entame sa phase de réalisation. Les équipes sélectionnées lors de la première phase de sélection ont maintenant en mains les éléments nécessaires à la réalisation de leurs travaux.

Il est important de noter que le présent document ne constitue pas un cahier des charges ferme, mais un programme flexible. Les éléments qui ressortent de la concertation avec les copropriétaires peuvent, en effet, apparaître contradictoires. Cela est dû à notre volonté d'encourager ces derniers à exprimer leurs ressentis et leurs envies sans les confronter à des considérations techniques. Nous en avons livré ici une première synthèse, il revient maintenant aux équipes d'interpréter ces données et d'en évaluer la compatibilité avec la vision architecturale et technique pour laquelle elles ont été sélectionnées.

Cela dit, tout écart aux souhaits exprimés par les copropriétaires devra être motivé et argumenté. Il importe de garder à l'esprit que cette expérience a pour but de faciliter la prise de décision là où elle aboutit souvent à des situations de blocage. Il est donc de la responsabilité des équipes de maîtrise d'œuvre de produire un rendu convaincant et conciliant, à même de susciter l'adhésion d'un grand nombre de sensibilités différentes.



**CAUC**  
HAUTE-SAVOIE